



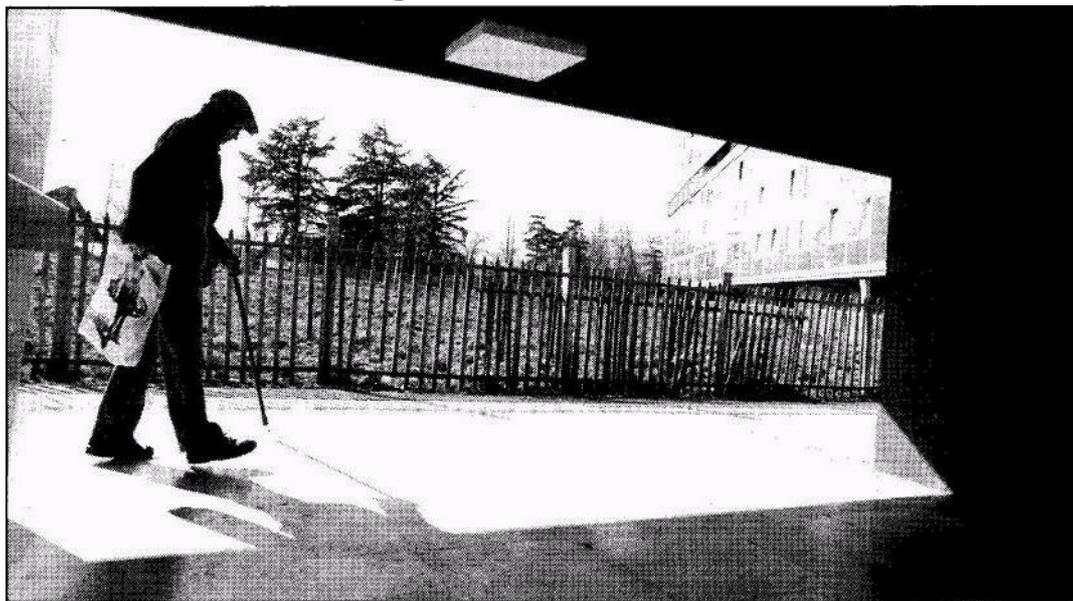
# Une initiative pour une meilleure prise en charge des aîné-e-s

**POLITIQUE** • *Un comité unitaire emmené par le syndicat Syna lance une initiative visant à garantir des soins et un encadrement minimal aux personnes en maison de retraite.*

PHILIPPE BACH

L'initiative sera lancée aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale de la personne âgée. Plusieurs associations professionnelles actives dans le domaine, le syndicat Syna et les partis de gauche lancent une initiative pour garantir une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les maisons de retraite (EMS).

«La loi cantonale sur les EMS votée en 1997 ne permet malheureusement pas de garantir un encadrement minimal des aînés», dénonce Yves Mugny, secrétaire syndical à Syna. Pour ce qui est des soins, l'Etat et les professionnels se réfèrent à une méthode d'évaluation canadienne dite PLAISIR (pour Planification informatisée des soins infirmiers requis). Or, pour cette seule partie médicalisée, seuls 83% des soins jugés nécessaires sont dispensés à Genève.



*Pour les initiants, les EMS doivent garantir des prestations qui évitent l'exclusion des personnes âgées*

INTERFOTO

## BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ

«Les normes prévues par l'outil PLAISIR ne visent pas à une prise en charge optimale, relève M. Mugny, il s'agit bien de soins nécessaires pour assurer un bien-être et une sécurité convenable». De plus, relèvent les initiants, au-delà de l'aspect purement médical - le seul mesuré par l'outil d'évaluation -, les aspects sociaux et citoyens sont tout aussi importants. L'EMS étant souvent le dernier lieu de résidence d'une personne, il est important de garantir son maintien dans le tissu social et une série de prestations propres à éviter l'exclusion.

L'initiative demande donc une modification de la loi sur les EMS pour, d'une part, garantir un [personne] permettant de dispenser la totalité des prestations nécessaires aux pensionnaires. A savoir combler l'écart de 17% entre les soins dispensés et ce qui est jugé indispensable. Et, d'autre part, le texte vise à garantir une prise en compte de la

*Le Courrier 02/10/04  
(scan + ocr)*

personne âgée dans sa globalité (notamment en énumérant différentes professions qui participent de la prise en charge des aînés, notamment la partie hôtelière, mais aussi les animateurs socioculturels, les infirmiers et les différentes professions de la santé. Sans oublier les psychologues.

## COÛTS

Combien la mise en œuvre de l'initiative pourrait-elle coûter? A ce stade, les initiants n'ont aucun moyen de le savoir. «Seul l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) est en possession des données permettant de procéder à ces évaluations», relève M. Mugny. Mais, ajoute ce dernier, dans l'absolu, l'initiative ne devrait rien coûter aux caisses de l'Etat, puisque la part prise en charge par les caisses d'assurance maladie augmente au fur et à mesure que les EMS passent à une comptabilité analytique. «Actuellement, dans les établissements non encore dotés d'une telle comptabilité, cette part est de 49%, mais avec une

modernisation des écritures, on peut avoir une prise en charge de 100% via les caisses.» Ce qui peut provoquer une hausse antisociale des primes. Les initiants ne sont pas opposés - au contraire - à une couverture via l'impôt républicain qui, lui, est progressif. Le but étant de garantir la dignité de personnes dépendantes.

Environ 20% du coût de fonctionnement des EMS est couvert par des subventions. Et un tiers des résidents en maison de retraite assument leur part, sans aides publiques; les deux tiers restant devant être subventionnés via l'OCPA.

Les initiants ont maintenant quatre mois pour récolter les 10 000 signatures nécessaires pour que leur texte soit soumis au peuple.

## CRITIQUES

La Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS) a réagi par anticipation au lancement de l'initiative en ce distanciant de celle-ci. Pour elle, la dotation en personnel est suffisante et l'initiative

«chargerait inutilement les finances des résidents et de leur famille, celle du canton et des assurances maladie avec les répercussions que l'on sait sur les impôts et les cotisations des assurés».

Une prise de position que Gabriel Barta, militant socialiste et vice-président d'un EMS, explique par un fonctionnement bureaucratique de la FEGEMS: «C'est une décision du comité, les membres n'ont jamais été consultés; je suis pour ma part convaincu que cette initiative va dans l'intérêt des EMS.»

<sup>1</sup>Pour l'instant, l'initiative est soutenue par l'Association cantonale d'aides soignantes (ACAIS), l'Association genevoise d'animateurs socio-culturels auprès des personnes âgées (AGASPA), l'Association genevoise des infirmiers et infirmières chefs (AGIC), Alter ego (association contre la maltraitance des personnes âgées), l'Association suisse des ergothérapeutes (ASE), l'AVIVO (Association de défense des retraités), le syndicat Syna, les diverses composantes de l'Alliance de gauche (solidarités, indépendants et Parti du travail) et le Parti socialiste. Les Verts ne se sont pas encore prononcés.